

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 29 juin 2015

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

23 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, TORRES Christian, LACHAUD Dominique, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, CORTES Isabelle, DINI Manon, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, PEPE-PATIN Virginie, DIDERO Stéphane.

9 Absents avec procuration : CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, PHILIPPE Louis, TRAVERSA Marcel, NOUGUE Alain, DI CESARE Stéphanie, SAADAOUI Amar, REBBADJ Saler, TETIENNE-SACANO Corinne.

1 Absent : GIANNANTONI Jean-Christophe.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame **Monique MALARET** est désignée secrétaire de séance par Mme le Maire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Mme le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques sur le dernier compte rendu ?

Mme PEPE.- J'ai relevé des erreurs, notamment en page 11, la réponse faite à Monsieur DIDERO qui demandait qui était le président de l'association de la Libre Pensée. J'ai moi-même répondu à cette question en disant qu'il s'agissait de Stéphane POVEDA. Il est indiqué que Madame le Maire fait cette réponse.

Mme le Maire.- Il sera procédé à la rectification. En page 35 je souhaiterais que la phrase soit modifiée : *j'ai une information, non pas de la part de, mais **selon laquelle** la présidente de l'association des Berges du Canal ~~qui~~ **voulait** prendre conseil auprès de M. Espallargas pour essayer d'intenter ~~quoi que ce soit~~ **quelque chose**.*

En règle générale lorsqu'une phrase est positive on ne met pas un n apostrophe (page 34) : *On ~~n'~~ **a** appelé le notaire.* C'est une liaison.

D'autres rectifications ?

M. DIDERO.- J'ai trois observations à formuler. La première est en page 20 du compte rendu où mon nom est indiqué alors qu'il s'agissait d'une intervention de Madame SANTORU : *On ne parle que des entreprises ayant des actionnaires on ne parle pas des autres entreprises ...* L'intervention s'arrête avant celle de Monsieur BERNEX.

Deuxième observation, page 22 : ~~M. DIDERO.~~- Je n'ai pas mélangé les choses. En fait c'était **M. BERNEX** qui intervenait sur le sujet en continuité du paragraphe précédent.

Troisième observation, page 26 : Madame le Maire s'adresse à moi en disant ; *Si j'avais eu votre adresse je vous aurais écrit pour vous dire ; où êtes ~~faites~~-vous maintenant ? On reçoit les huissiers qui vous cherchent.*

Madame le Maire.- La question était **Où habitez-vous ?**

M. DIDERO.- Je me permets d'intervenir publiquement afin d'éclaircir l'esprit de certains, tout au moins de ceux qui ont l'esprit ouvert. Je vous interrogeai sur l'histoire de l'aspect constructif lorsqu'on est dans l'opposition au Conseil départemental. Je vous ai demandé si vous aviez répondu à l'invitation de Madame la Présidente du Conseil départemental. Vous m'avez répondu. Là vous répondez carrément hors sujet, mais à la limite ce n'est pas ce qui m'inquiète, en parlant d'huissiers qui me cherchent. Les huissiers ne me cherchent pas.

Mme le Maire.- Si, Monsieur Didero, un huissier est venu en Mairie. Il a demandé où vous étiez du fait qu'il ne vous trouvait pas.

M. DIDERO.- On connaît parfaitement mon adresse. Pour être clair et pour tout vous dire cela concerne, dans le cadre de ma fonction professionnelle, une personne qui fait une contestation.

(Propos simultanés, brouhaha)

Si, lors du prochain Conseil Municipal, vous ne revenez pas sur vos propos qui sont diffamatoires, je déposerai une plainte en diffamation à votre encontre.

Mme le Maire.- Qu'est-ce qui vous dérange ?

(Propos simultanés, brouhaha)

Mme SANTORU-JOLY.- Nous sommes sur le compte rendu du Conseil Municipal précédent. Madame le Maire a exprimé des propos qu'elle maintient. Vous voulez porter plainte, vous portez plainte.

M. BERNEX.- Je ne comprends pas pourquoi Madame Santoru intervient.

Mme SANTORU-JOLY.- Par politesse vous devez demander la parole.

Mme le Maire.- Il y a des règles dans un Conseil Municipal ; vous devez demander la parole. En général je vous la donne. Avez-vous besoin de parler, Monsieur Bernex ?

M. BERNEX.- J'ai tout dit.

Mme le Maire.- C'est parfait. Nous passons à l'ordre du jour. (brouhaha). Qu'est-ce qui se passe ? Est-ce parce qu'il y a du monde ?

Une Intervenante.- Il y a des spectateurs.

Mme le Maire.- Je vous propose que nous prenions un rafraîchissement puis on reprend dans une bonne ambiance, chacun parle après avoir demandé la parole et courtoisement comme c'est, en général, le cas lorsqu'il n'y a pas autant de public que ce soir.

Je maintiens mes propos parce que je suis gênée d'avoir à donner des adresses à des gens qui n'ont rien à voir avec la collectivité municipale, sensée vous inviter à venir dans un Conseil Municipal. Etant donné que vous me demandiez -je ne sais même pas pourquoi- si je m'étais rendu à un endroit qui n'intéresse pas le Conseil Municipal de Port de Bouc, j'en ai profité, ayant le souci de quelques personnes qui me demandaient où vous étiez, de faire en sorte que vous ayez bien eu l'information, un huissier ce n'est pas rien, pour quelque raison que ce soit. L'essentiel pour moi est que l'on sache bien où vous trouver et que, de plus, vous ne soyez pas ennuyé par le fait que vous ne soyez pas trouvé. Il n'y a rien d'intentionné dans cela. Si la courtoisie vous déplaît j'en suis fort malheureuse. Si depuis vous avez pu arranger votre affaire j'en suis très heureuse pour vous, Monsieur Didero.

Avec toutes les modifications que nous venons de réaliser et d'enregistrer sur le compte rendu, sous réserve qu'elles soient bien enregistrées, je vous propose que nous votions le compte rendu modifié.

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2015
est adopté à la majorité
(Contre le groupe de Mme PEPE et le groupe de M. DIDERO)**

Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

**1) DESIGNATION DE MONSIEUR GIANNANTONI JEAN-CHRISTOPHE A
DIFFERENTES COMMISSIONS**

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Cette question a été vue avec le Président du groupe, Monsieur DIDERO, qui n'a pas porté d'objections. A moins qu'il n'y ait des interventions sur ce sujet, je sou mets cette délibération au vote du Conseil Municipal.

**Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité moins une voix
Abstention de Mme LACHAUD**

**2) TARIFS PUBLICS 2015 : CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET
DE DANSE « HUBERT GAMBA »**

Rapporteur : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Madame MULLER.- Les tarifs ne sont pas excessifs pour les enfants de la commune comme pour les enfants hors commune.

Mme le Maire.- Des remarques sur ce rapport ?

M. BERNEX.- Il aurait été sympa d'avoir les tarifs 2014 pour faire une comparaison.

Mme le Maire.- Votre Président ne vous les a pas transmis ? C'est passé en commission des finances mais votre Président vous les donnera. D'autres remarques ? (Aucune

remarque). Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?
Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

3) TARIFS PUBLICS 2015 : CENTRE D'ARTS « FERNAND LEGER »

Rapporteur : Mme Isabelle CORTES (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques particulières au sein du Conseil Municipal ? Aucune remarque.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4) ACQUISITION CASE COLUMBARIUM

Rapporteur : M. Michel SANGIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

Mme PEPE.- Monsieur Pinet m'a fait remonter votre remarque en commission. Il est difficile de trouver un terrain pour un cimetière supplémentaire. Pourriez-vous en dire davantage afin que tout le monde en profite ?

Mme le Maire.- Lorsque nous installons un cimetière il faut absolument que les sépultures ne soient détériorées par l'eau. Or, dernièrement, avec les pluies diluviennes que nous avons subies, il s'avère que l'eau chemine dans de nouveaux endroits. J'en veux pour preuve, à l'intérieur même de notre cimetière, où des tombeaux ont été construits contre la butte proche de l'ancienne maison du concierge (maison qui sera démolie sur l'impulsion de Michel Santiago, notre conseiller municipal chargé des cimetières et qui essaie d'étendre la surface pour recevoir des tombes, je parle sous sa gouverne) et malheureusement l'eau s'infiltre. Certaines subissent de fortes dégradations. Actuellement nous étudions comment établir des travaux pour essayer de stopper cela. Michel est en train de travailler sur le sujet. Effectivement cela devient de plus en plus compliqué, notamment dans les endroits qui restent sur la

commune. Certains terrains qui étaient ciblés ont dernièrement été inondés.

On est obligé de relancer des études et de retourner auprès du Conseil départemental avec Madame la conseillère départementale. Un rendez-vous est pris auprès de Madame la Présidente afin de retravailler ce dossier.

Mme PEPE.- Est-il possible d'agrandir le columbarium ?

Mme le Maire.- Je donne la parole à M. Santiago.

M. SANTIAGO.- En ce moment nous avons 30 columbariums supplémentaires. 5 sont vendus. Il en reste 25.

Mme le Maire.- Dans des endroits du cimetière restent quelques places utilisables, non pas pour étendre mais pour installer des façades à columbarium. C'est plus efficace et plus simple. On n'hésitera pas à le faire puisque cela devient maintenant une nouvelle pratique.

M. SANTIAGO.- Il y a de plus en plus de demandes dans ce sens.

Mme le Maire.- Oui et on essaie d'avancer dans ce sens-là. Merci pour votre question constructive, Madame Pepe. En ce qui concerne l'acquisition de ce columbarium vide, la famille a accepté et nous l'achetons bien évidemment pour le revendre au même prix. D'autres demandes d'intervention ? Aucune demande.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5) RAPPORT ANNUEL 2014 DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC : PORTS DE PLAISANCE, de PECHE ET DE SERVICES DONT LA HALLE A MAREE

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE *Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Le document a fait l'objet d'observations très intéressantes. Des interventions à ce sujet ?

M. BERNEX.- Est-ce qu'il y a, pour l'année 2014, des résultats positifs sur l'ensemble du port ? Dans la conclusion on voit une perte exceptionnelle de provision à hauteur de 89.000 euros.

Mme le Maire.- C'est l'excédent.

M. BERNEX.- Cela veut dire que, sur l'ensemble de l'année 2014, il n'y a aucun bénéfice.

Mme le Maire.- C'est un excédent, c'est la reprise. D'autres remarques ? Aucune. Je vous propose de prendre acte des remarques formulées en commission de Délégation de Service Public et de la question posée au Conseil.

6) RAPPORT ANNUEL 2014 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t'il des remarques ?

M. PINET.- J'ai une remarque technique concernant le rapport d'activité. Si on le compare avec le rapport concernant la Délégation de Service précédente, on a l'impression que ce rapport n'en est pas un mais simplement une sorte de compte rendu.

Mme le Maire.- Oui, tout à fait. Il s'agit de donner les chiffres. Je ne pense pas que le garagiste fasse des remarques sur les épaves et les voitures qu'il enlève. C'est plutôt une question de chiffres puisque le service est monnayable. Il est intéressant de savoir combien d'épaves ont été levées ou restituées.

Mme PEPE.- Il serait bon d'avoir le référentiel de l'année précédente pour voir l'évolution.

Mme le Maire.- Il a été remis en Commission de Délégation de Service Public. On assiste à une augmentation très

nette du nombre de véhicules enlevés. De mémoire le nombre est de 54. Nous en avons beaucoup plus restitué cette année que l'année précédente. Aujourd'hui on retrouve plus facilement certains propriétaires que précédemment. Lorsque les propriétaires ne sont pas retrouvés les véhicules partent à la destruction.

Mme PEPE.- Les gens ne font pas suivre leur carte grise.

Mme le Maire.- Essentiellement mais il y a aussi des problèmes d'adresses. Parfois une personne cède son véhicule à une connaissance qui ne fait pas les papiers. D'autres remarques sur ce rapport ? Aucune. Nous en prenons acte.

7) RAPPORT D'ACTIVITE 2014 - SAEML SEMIPOINT

Rapporteur : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous avez pris connaissance du rapport. Avez-vous des questions ?

Mme MICHEL.- Le rapport de gestion que j'ai lu attentivement est très bien argumenté avec bon nombre de détails. Il pose un certain nombre de questions par rapport à une perte de pratiquement 10% du chiffre de recette. Ce chiffre est expliqué par la conjoncture mais pas que cela.

Le rapport mentionne 40 personnes ayant séjourné à l'hôtel dans le cadre du festival de Martigues. On ne sait pas qui a payé. Vous parlez d'un certain nombre de prestations. Est-ce le festival qui commande ?

Mme le Maire.- Non, des personnes ont assisté au festival mais, au lieu de séjourner sur Martigues, ont séjourné chez nous. On met en avant que, grâce au festival de Martigues, on peut obtenir plus de séjours chez nous et qu'il est possible de séjourner sur Port de Bouc.

Mme MICHEL.- Une somme est affectée. Une convention de partenariat a été signée pour accueillir des personnes en difficulté sociale et autres. Quelle somme est affectée au CIAS ? On n'en a pas le détail.

Mme le Maire.- Ce n'est pas pour les personnes en difficulté mais pour celles qui sont en détresse suite à un incendie, un sinistre. Il n'existe pas sur la ville de Port de Bouc de logements d'urgence en fonction de la difficulté de vie. On a connu par le passé, malheureusement, des personnes qui ont subi un incendie. Une convention nous permet de réagir le plus rapidement possible. Les gens ont tout perdu, les photographies, etc. De plus ils ne savent pas où dormir le soir même.

Mme MICHEL.- C'est un fond d'Etat mais, indirectement, selon la convention telle qu'elle est faite, cela fait faire un chiffre d'affaire à ...

Mme le Maire.- Le CIAS n'a pas un fond d'Etat. Il s'agit d'une subvention versée par la Communauté d'agglomération.

Mme MICHEL.- Sur ce même rapport on voit une attribution de primes exceptionnelles de 1 350 euros. On ne connaît pas le nombre de personnes qui ont perçu ces primes.

Mme le Maire.- Ce sont des primes attribuées au personnel en fin d'année.

Mme MICHEL.- Est-ce que le personnel est informé qu'il y a eu beaucoup moins de chiffre d'affaire et que les primes sont quand même versées ?

Mme le Maire.- Il est de coutume avec la Directrice de faire des réunions avec le personnel une fois par an, parfois davantage lorsque les moments sont plus compliqués. Tout le personnel est intéressé à la gestion de l'établissement. D'ailleurs, tout le personnel a pleine connaissance des chiffres

d'occupation des chambres. Le bilan final est fait avec le personnel. Si vous voulez d'autres précisions je peux céder la parole à Monsieur GIORGETTI.

M. GIORGETTI.- Le personnel a toujours été associé à la bonne marche de l'hôtel. Le personnel est consciencieux. Le travail de l'hôtellerie n'est pas facile, c'est aussi le samedi et le dimanche. C'est un travail de tous les jours. On a toujours essayé de faire pour le mieux. Nous n'avons pas d'actionnaires voraces. Les actionnaires n'ont jamais rien demandé. On peut donc faire un geste vis-à-vis du personnel qui perçoit un modeste salaire. C'est la convention collective de l'hôtellerie. Si on peut faire quelque chose pour le personnel on le fait, c'est notre sensibilité. J'espère que le Président, puisque j'ai quitté la présidence, continuera sur ce chemin-là. Certes la crise est passée par là et c'est un peu plus compliqué par rapport à ce que nous avons connu pendant d'autres années. On résiste bien. C'est un grand établissement qui peut accueillir beaucoup de monde dans les studios et dans les chambres. Il nous faut avoir un remplissage conséquent pour essayer à la fois d'équilibrer et de dégager tout ce que l'on peut dégager.

Mme MICHEL.- Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur Giorgetti, mais sur une année on a un bilan avec une perte de 86.250 euros de moins.

M. GIORGETTI.- L'année d'avant nous avions dégagé aux alentours de 40.000 euros.

Mme MICHEL.- Pour l'année 2014 la perte est de 86.250 euros.

Mme CERBONI.- Il s'agit du chiffre d'affaire.

Mme MICHEL.- A partir du moment où l'affaire commence à perdre de l'argent.

Mme CERBONI.- Elle ne perd pas de l'argent puisqu'elle reste excédentaire.

Mme le Maire.- Je comprends ce que vous voulez dire. On aurait envie que le chiffre d'affaire ne cesse d'augmenter ou qu'il se stabilise. Là, effectivement, il y a un peu moins de chiffre d'affaire. Vous avez raison. Ce sont les chiffres que l'on ne peut pas nier.

Par rapport à beaucoup d'endroits, nous ne sommes pas la Côte d'Azur, mais même sur la Côte d'Azur il y a une perte de chiffre d'affaire comme dans les hôtels de très haut de gamme. Les inégalités se creusent. Les personnes qui étaient de classe moyenne partent moins en vacances et recourent à ces nouvelles façons de procéder à travers les B&B, les échanges entre particuliers. Malheureusement le pouvoir d'achat s'affaiblit d'année en année et c'est de plus en plus difficile pour les familles. Certaines familles partent moins longtemps. On parle davantage maintenant de la semaine de vacances alors que, auparavant, c'était quinze jours. On a affaire à la conjoncture de façon très importante.

Nous avons aussi sur la ville de Port de Bouc un B&B qui s'est implanté. Il peut y avoir aussi de la répartition. En regardant les deux chiffres d'affaire sur la ville de Port de Bouc on constate qu'ils ont augmenté. Globalement je pense que les choses doivent évoluer dans le temps. Pour aider il faut continuer à faire la publicité du B&B et des Aiguades et parler aussi des produits différents. De plus en plus de familles prennent connaissance du fait qu'il y a une salle pour les mariages. Souvent des familles de Port de Bouc voudraient louer des salles municipales. Il y a cette salle des Aiguades avec un traiteur. Je pense que ça va se développer pour faire entrer du chiffre d'affaire.

Il y a aussi eu une tentative de créer une section « bien-être » à l'intérieur de l'hôtel. C'était compliqué à mettre en œuvre. Petit à petit ils travaillent à des débouchés différents pour essayer de rendre l'établissement attractif. Il faut être très vigilant. Il n'est pas simple de tenir un établissement qui, comme a coutume de le dire Monsieur GIORGETTI, Hôtel de grande surface qui demande beaucoup de moyens pour son entretien.

M. GIORGETTI..- Comme il y a de nouveaux élus je voudrais rappeler l'histoire des Aiguades.

Tout d'abord les élus que nous sommes n'ont pas vocation à gérer une affaire privée. Nous sommes là pour gérer le service public. Mais il a fallu, avec des Maires différents, se lancer dans des dossiers afin d'essayer de développer une activité... la pêche, la criée qui a été gérée longtemps par la ville.

Lorsque l'hôtelier qui gérait les Aiguades à l'époque a souhaité fermer les portes et qu'il nous avait demandé la destruction des Aiguades, nous avons répondu négativement. Les Aiguades figurent bien dans un mouvement d'urbanisme qui est celui de Port de Bouc aujourd'hui, notamment la Presqu'île de la Lègue.

On a donc relevé le défi et acheté les Aiguades en deux fois. On a créé une SEM que l'on fait vivre depuis avec une équipe de bénévoles. On y passe du temps, beaucoup de temps. Ce bâtiment n'est pas facile à gérer au bord de mer compte tenu du climat. Il demande de l'attention. Depuis nous qui le faisons à bout de bras. Neuf emplois ont été créés sur les Aiguades plus ceux qui en vivent à côté, les contrats de maintenance par des sociétés, etc...

Nous avons eu le courage de relever le gant et de tenir cette activité qui se tient bien. Je ne sais pas si vous avez les chiffres du moins d'août de l'année dernière. Le taux de remplissage était à plus de 90% aux Aiguades. Il joue un rôle indéniable au niveau de l'économie de la ville. Merci de m'avoir écouté.

Mme le Maire.- Permettez-moi, pour terminer sur ce sujet intéressant à l'approche de l'été, de saluer les associations de la ville qui organisent de grandes rencontres. Des associations sportives, culturelles, l'office du tourisme, etc., n'oublient jamais de vanter les mérites, certes, du B&B, mais aussi de l'hôtel résidence des Aiguades pour le proposer à tous ceux qui viennent sur notre commune. N'hésitez pas. Soyons tous des ambassadeurs de notre environnement économique d'une façon générale et, là, pour ce qui nous intéresse, de l'hôtel des Aiguades. Si nous faisons la promotion nous-mêmes en plus de ceux qui viennent nous voir et qui repartent assez satisfaits, j'espère que nous allons tirer tout cela vers le haut.

D'autres interventions sur ce rapport ?

M. DIDERO.- De manière générale on ne peut que saluer la présence de cet hôtel et saluer aussi le fait que les associations de la ville, notamment, redistribuent une partie des subventions. Lorsqu'elles organisent quelque chose elles vont vivre des établissements locaux comme les Aiguades. C'est un système de redistribution et c'est une très bonne chose.

J'ai deux observations sur le rapport de gestion. Un tableau en page 7 montre la situation à fin avril 2015. On s'aperçoit que le poste « restauration », entre le budget hors taxes, le réel hors taxes, l'écart, le pourcentage est à zéro. Il y a sans doute une erreur de chiffres. La ligne « restauration » ne peut pas être égale à zéro.

Mme le Maire.- Parce que l'activité vient d'être installée. Il n'y a pas de comparatif. Effectivement il y a une erreur. Vous voulez dire 2014 par rapport à 2015.

M. SIMITSIDIS. - En effet, il s'agit d'une augmentation de 29,67 %.

M. DIDERO.- L'avant-dernier paragraphe précise au niveau des charges en personnel : *il est à noter que la hausse de ce poste a été freinée par l'augmentation du CICE venant en diminution de charges sociales.* C'est l'illustration du débat que nous avons l'autre jour. Des petites structures, bien heureusement, peuvent bénéficier du retour CICE. Là, je suis persuadé que ça servira, étant donné que ça fait moins de charges pour l'établissement, à un investissement.

Mme le Maire.- Ce sera compliqué.

M. DIDERO.- L'attribution de la prime exceptionnelle d'un montant de 1350 euros, je rejoins les propos de M. Giorgetti, la restauration n'est pas quelque chose de facile. Les salaires n'y sont pas très élevés. Ce qui me heurte est le fait que, quelques lignes au-dessus, on précise « *la situation financière inquiétante de l'établissement nous a conduit à prendre des dispositions drastiques.* ». Quelques lignes après on indique la distribution d'une prime exceptionnelle.

Mme le Maire.- Je n'ai pas bien compris.

M. DIDERO.- Je vous explique. Il n'y a pas de remise en cause de la nécessité d'une prime exceptionnelle pour les salariés. Quelques lignes au-dessus on évoque la situation financière inquiétante de l'établissement et qu'il faudra prendre des dispositions drastiques. C'est contradictoire.

Mme SANTORU-JOLY.- Je reviens sur le compte rendu du CICE. Lorsque ça sert pour les petites et moyennes entreprises de la Lègue, la Société d'Economie Mixte, c'est bien. Nous

demandons à ce qu'il y ait des pare-feu pour les grandes multinationales et les actionnaires.

Mme le Maire. - Et de la transparence.

Mme SANTORU-JOLY. - Et de la transparence. Je préfère le redire et ça n'est pas le cas. Les plus gros bénéficiaires sont bien les grandes multinationales qui encaissent de l'argent public. Nos impôts, vos impôts. Ils ne tiennent pas les engagements qu'elles ont pris.

De plus des grosses entreprises, comme TOTAL, émargent à la Bourse, au CAC40. Il y a aussi une question de transparence. Lorsqu'on demande des comptes sur les entreprises sur le pourtour de l'environnement de Port de Bouc du bassin d'emploi, on ne peut pas avoir de chiffres. C'est inadmissible.

Mme le Maire. - Avant de passer la parole à Monsieur Giorgetti, je précise que la situation est préoccupante mais la SEM n'a pas choisi de baisser les avantages aux salariés parce qu'elle bénéficie du CICE.

M. GIORGETTI. - J'étais venu à la période où on pouvait renégocier les contrats d'entretien et la Directrice s'est très bien débrouillée.

Mme le Maire. - Nous avons préféré opérer une politique de diminution des charges externes pour ne pas dévaloriser le personnel en interne étant entendu que, bénéficiant du CICE, nous-mêmes nous n'allons pas pénaliser les employés à cause de la situation difficile. C'est exactement ce que nous disions lors du dernier débat. Lorsque nous nous sommes rendus en Préfecture, la délégation des élus communistes et républicains du département, il ne nous a pas été permis d'obtenir les chiffres généraux du CICE. Il est possible dans un rapport d'obtenir les chiffres du CICE justifiés auprès d'une entreprise de la ville représentée par l'une des conseillères municipales

de notre assemblée. Je pense qu'elle peut tout à fait donner les chiffres du CICE sans en rougir. Par contre, effectivement, les grandes entreprises du CAC40 ne les donnent jamais. Or, on sait pertinemment que, dans l'affaire financière, de l'argent est injecté de façon exponentielle. En tout cas je suis très heureuse que le personnel des Aiguades n'ait pas eu à souffrir du contexte préoccupant et inquiétant et que la Directrice ait choisi de répercuter les difficultés sur les services extérieurs qui viennent sur l'établissement, conformément à un engagement pris par le CICE qui est de préserver l'emploi ainsi que le statut et le salaire des salariés. D'autres remarques sur ce sujet ?

Mme PEPE. - Une phrase me dérange : *de plus la concurrence hôtelière sur la ville vient aggraver la situation*. Il faudrait être plus cher que les Aiguades au niveau du prix des chambres. Cet hôtel est bien fondu dans le paysage et crée des emplois.

Mme le Maire. - Mieux que bien fondu dans le paysage, il fait travailler la charte d'urbanisme.

Mme PEPE. - Ils font travailler les restaurateurs. Cela m'a quelque peu chagriné. On connaît le couple charmant qui le tient.

Mme le Maire. - Cela fait partie du domaine privé. Dans le monde économique le principe premier c'est la concurrence. Le rôle même d'une concurrence qui ne doit pas être déloyale ni faussée. Ce rapport est établi par la SEMIPORT. C'est son point de vue. Nous prenons acte de votre remarque sur ce rapport.

M. GIORGETTI. - Si l'hôtel B&B s'est installé au centre-ville c'est quand même parce que la municipalité a tout fait pour qu'il s'y implante et n'a pas craint de la concurrence. Il fallait bien trouver un hôtelier qui s'engage et veuille bien

investir dans un endroit qui, pour les Port de Boucains, est une merveille. Si l'hôtel est là c'est grâce à la ville.

Mme le Maire.- C'est normal. C'est la loi de la concurrence entre eux. L'avantage est que tout cela se tire vers le haut.

M. DEPAGNE.- Ils n'ont pas le chiffre d'affaire qu'ils avaient puisqu'ils sont maintenant obligés de partager le marché.

Mme le Maire.- Ils ne se sont pas non plus effondrés. Ce n'est pas très positif. D'autres remarques ? Aucune. Nous prenons acte de ce rapport et des remarques formulées.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Sommes-nous d'accord pour solliciter de l'argent à l'Etat ? Il faut aller le chercher. Si on est d'accord je me ferais fort d'aller le chercher. Des remarques ? Aucune. L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9) RAPPORT ANNUEL 214 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme SANTORU-JOLY.- Le rapport est en annexe. Depuis la ville de Port de Bouc a été bénéficiaire de cette DSU, qu'elle développe des actions en direction des quartiers les plus prioritaires avec pour objectif de réduire les inégalités sociales du territoire et en rendant des services adaptés et accessibles au public en précarité. Cette politique volontariste se déploie de manière équitable dans une ville solidaire et

riche d'associations qui œuvrent ensemble en faveur des habitantes et habitants des quartiers prioritaires.

Bien sûr les services municipaux sont sollicités. Ils interviennent dans la proximité et en complémentarité avec l'ensemble des partenaires tout en laissant une place active, comme toujours et depuis le début, aux habitantes et aux habitants : concertations, rencontres citoyennes. Cela permet de mener une politique transversale qui touche l'ensemble des thématiques de la vie quotidienne de l'emploi, de l'éducation et de la formation, de l'habitat, du cadre de vie, de la culture et de l'éducation populaire.

Mme le Maire..- Des remarques sur ce dossier ?

Mme PEPE..- Qu'est-ce qui motive la répartition de la dotation ? Le porteur de projet ?

Mme le Maire..- Pour établir la politique de la ville en général, il nous faut établir des priorités. Nous avons un rapport dans lequel à partir d'un état des besoins, on y met en face des propositions d'actions. Chaque année, un cahier des charges est adressé à l'ensemble des partenaires pour répondre, en fonction des diagnostics du territoire établis. Ces diagnostics sont établis par les services de la ville qui travaillent avec les services de l'Etat. L'Etat par le biais de l'aspect financeur. Et des autres partenaires : Conseil départemental, Conseil Régional. Il n'y a plus, ou très peu, de FEDER. On verra si, par le biais de la Région, on pourrait récupérer certains financements, mais c'est très fléché. Il est réalisé, au moins une fois par an pour des sujets différents, une évaluation diagnostique. Celle-ci permet de faire le point sur ce qui a été mis en place et pour combien de personnes, ce que cela a apporté et fait immerger.

Il existe différentes chaînes de solidarité : l'insertion sociale, l'insertion professionnelle par l'économique, la culture, le sport, etc.. Je prends l'exemple de l'insertion sociale. Il a été mis en place, en collaboration avec le Conseil général à l'époque, l'atelier actif de remobilisation des personnes en difficulté. On s'est aperçu que manquait le chaînon des chantiers d'insertion. Alors nous avons mené au sein de notre politique de la ville une politique de fléchage de subventions auprès du chantier d'insertion du pays martégal, de façon à ce qu'il ouvre des places pour les Port de Boucains.

Les chapitres évoluent en fonction des besoins et en fonction des projets déjà réalisés afin que l'usager, bénéficie de cette politique de la ville puisse s'insérer dans un parcours et qu'il aille, au final, dans un parcours d'insertion économique, étant lui-même rasséréné et surtout en capacité de se lancer dans le monde impitoyable du travail. Je dis impitoyable parce que, malheureusement, on est en train de parler pour des hommes et des femmes de savoir se vendre. Il me semblait que ce verbe s'utilisait à l'époque de l'esclavage. Malheureusement il revient beaucoup sur le devant de la scène.

La politique de la ville est sensée se diriger vers ceux d'entre nous qui se sentent le plus fragile et pour essayer de les faire revenir sur ce que l'on appelle d'un nom un peu barbare, le droit commun. Le pôle emploi lorsqu'on est en recherche de travail. Les bailleurs sociaux lorsqu'on est en recherche d'un logement. Lorsque l'on est en difficulté on va très peu vers l'accession, même sociale, à la propriété.

Mme PEPE.- Il y a des disparités entre la famille.

Mme le Maire.- Bien sûr. Lorsqu'il existe des politiques volontaristes au sein même des institutions, par exemple au niveau de la CAF, du Conseil départemental, lorsqu'il

existe des dispositifs appelés de droit commun, la politique de la ville n'a pas à y aller. Par exemple on n'est pas subventionné pour la vacation d'un psychologue pour enfant alors qu'il existe avec la PMI. Le fait qu'il y ait plus de vacations, c'est certain. La politique de la ville ne le financera pas, mais cela existe sur la ville de Port de Bouc en droit commun. Je vous cite un exemple dont on pourrait parler durant des heures. Merci de votre question. D'autres remarques ? Aucune. Nous prenons acte du rapport.

10) CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL SAISON 2013 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL - SAISON 2015/2016

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Madame la conseillère départementale nous espérons que cela continue. Y a-t-il des remarques dans ce sens ?

Mme MICHEL.- Quelle est la façon dont vous mettez en place le programme culturel sur la ville ?

Mme le Maire.- Voilà une question qui prendra un certain temps. Si vous le voulez on prend rendez-vous et on en parle. Mes grands principes sur la ville de Port de Bouc sont de mettre un point d'honneur pour installer tous les différents médias d'arts : les arts plastiques et la danse dernièrement et, depuis un certain temps, la musique, le théâtre, le cinéma, la médiathèque, les livres, etc.

A chaque structure culturelle est adossée une association participant à la vie culturelle de la structure, administrée en association loi 1901, avec un Conseil d'Administration (président, trésorier, secrétaire) qui accompagne la politique culturelle de la structure culturelle. Une coordonnatrice sur la ville est chargée de faire dialoguer entre elles les différentes structures culturelles afin d'offrir à la population un programme où tout ne se fasse pas en même

temps. C'est très difficile lorsque l'on a beaucoup de choses. La plupart du temps on essaie d'articuler les différentes programmations. On fait en sorte que les Port de Boucains accèdent à toutes les structures d'une façon attractive. Différents types de propositions formulées vont du be-bop dans les centres sociaux à la danse classique, la danse contemporaine. Tout était mêlé lors du dernier spectacle et c'était fort sympathique. De l'art le plus développé possible, accessible à tous, avec la possibilité de l'enseigner, la possibilité de venir participer et d'en profiter avec aussi la possibilité de mettre en place des animations autour de tous ces arts et faire en sorte, au final, que les arts se parlent, se répondent, comme la grande fête qui s'est déroulée au centre d'arts plastiques. Des personnes de l'association de l'amicale (...) ont dansé en même temps que se tenait une expo peinture/sculpture, il y avait de la musique et du cinéma. L'idée est le dialogue pour un épanouissement.

A travers toutes les possibilités qui s'offrent à nous de solliciter des spectacles qui ne seraient pas produits par nous-mêmes, nous le faisons à travers ce catalogue offert à l'ensemble du département. Nous y puisons la possibilité de quelques spectacles pour la commune et, à travers le festival de Martigues, nous accueillons souvent un spectacle sur la ville de Port de Bouc. L'idée est de développer. Je sais que vous avez donné une conférence à la salle Elsa Triolet. C'est la raison pour laquelle nous vous l'avons prêtée bien volontiers. C'est très important pour l'épanouissement personnel.

Mme MICHEL. - Merci.

Mme PEPE. - Vous choisissez quand même votre programmation. On ne vous impose pas un spectacle. Vous choisissez dans le catalogue.

Mme le Maire.- Plusieurs spectacles sont programmés par le Conseil départemental, notamment un spectacle à Noël pour les enfants.

Mme SANTORU-JOLY.- Il y a le concert de Noël. Il y a aussi le cirque, le théâtre, le cinéma, l'opéra. Les associations de la ville, les centres sociaux, l'association «vie au féminin» sur le droit des femmes. Il y a de nombreux spectacles sur cette question. On fait la demande et, chaque fois, on a droit à un, voire deux spectacles financés à hauteur de 50% pour le Conseil Général. Cette année, puisque c'est dans la continuité, on y aura encore droit. J'espère que ça continuera.

M. GIORGETTI.- L'ancienne majorité l'avait mis en place pour aider aussi les intermittents du spectacle.

Mme le Maire.- Tout à fait. Nous voulons émarger à cela. La question qui nous est posée est de savoir si nous en sommes d'accord.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11) DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES EMPRISES FONCIERES

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Ce rapport fera-t-il l'objet d'un avis favorable de notre Conseil Municipal ? Des questions ?

M. DIDERO.- Lorsqu'un remaniement cadastral est effectué par les services fiscaux, est-ce que, à la base il y a une démarche d'un citoyen ?

Mme le Maire.- Oui, tous les cas de figure sont possibles.

M. DIDERO.- Quel est le cas de figure en l'espèce ?

Mme le Maire.- C'est une erreur remarquée par les services. De ce fait on en a parlé aux habitants.

M. SIMITSIDIS.- On a un remaniement cadastral de grande envergure sur 20 et 25 ans. Quelques erreurs sont intervenues. On les identifie et, ensuite, on régularise après avoir bien vérifié tout le processus. Tout est ensuite régularisé.

Mme PEPE.- Ces biens ont-ils été classés dans le domaine public communal à la suite d'une délibération ?

Mme le Maire.- C'est le remaniement cadastral.

Mme PEPE.- Une délibération aurait été votée en Conseil Municipal.

M. SIMITSIDIS.- Dans le cadre du remaniement cadastral une délibération a été faite pour valider cela.

Mme le Maire.- Lorsque les erreurs matérielles ont été relevées, on refait une délibération pour avoir un parallélisme des formes.

Mme PEPE.- Ce sont des voies ? Des parcelles ? Tout est mélangé ?

Mme le Maire.- Oui. Des problèmes sur des trottoirs. Sur des parcelles ce n'est pas toujours très exact. Parfois on se retrouve avec une partie du domaine public à l'intérieur d'un jardin. Cela fera d'ailleurs l'objet d'un prochain Conseil municipal. Par exemple, pour un remaniement, si le trait a bougé d'un millimètre sur le pic du géomètre, une fois passé à plus grande échelle on se retrouve avec une bande d'un mètre. C'est déclaré dans le domaine public alors que cela appartient à un propriétaire privé. Vous pouvez vous rendre au centre de l'urbanisme et regarder chaque cas particulier.

Mme PEPE.- La voie est privée et il y a eu une erreur.

Mme le Maire.- Non. Ce n'est pas une erreur liée, par exemple, dans un lotissement créé sur une parcelle anciennement privée qui devient ensuite dans le temps un lotissement. Il faut que les habitants se mettent d'accord entre eux pour demander à la Mairie de reprendre cet endroit-là en voie publique. Cela arrive.

Nous passons au vote. Qui est pour le déclassement du domaine public communal ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12) CREATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : M. Boulenuar SIRAT (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Une ligne manque : l'éducateur territorial A.P.S principal 2^{ème} classe, nouveau grade, éducateur territorial A.P.S principal 1^{ère} classe.

(Poursuite de la lecture du rapport)

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur ce dossier ?

M. BERNEX.- Quelles sont les qualifications des surveillants de baignade ?

Mme le Maire.- Des surveillants de baignade. Maître-nageur-sauveteur est d'un niveau supérieur et demande une haute qualification pour des bassins à surveiller. C'est une qualification très rare. Ce diplôme est d'un bon niveau et il est très difficile. Certains accèdent plus facilement au diplôme de surveillant de baignade.

M. BERNEX.- Surveillant c'est un grade.

Mme le Maire.- Une qualification. On ne peut pas tout savoir. L'essentiel est de se parler avec beaucoup de respect et tout passe sans problème.

J'ai une petite remarque à formuler. Nous avons mis en place un grade de technicien principal 2^{ème} classe. Je sais que certains se posent des questions. J'ai la chance de lire des textes avant qu'ils ne paraissent, étant Directrice de publication.

Je suis très heureuse qu'il y ait du monde ce soir, ce qui me permet de donner l'information afin de vous rassurer.

Comme vous le constatez il y a beaucoup de transformations d'emplois et quelques créations durant les deux mois d'été. Ces transformations d'emplois ont permis d'accueillir une personne venant d'Istres au grade de technicien. Voici trois, quatre ans, Monsieur le Directeur des services techniques, que nous cherchions un technicien. C'est une technicienne que nous avons réussi à recruter. Nous n'avons pas pu trouver un technicien sur le territoire de Port de Bouc, sinon nous aurions été particulièrement heureux de donner à un des nôtres ce grade.

Nous avons vu partir notre DRH pour de beaux horizons pour lui, car lorsque la ville ne dépasse pas les 20000 habitants, le déroulement de carrière, n'est-ce pas Monsieur FLORES, peut être bloqué des années et des années durant. Il faut s'appeler Monsieur FLORES pour rester dans la ville de Port de Bouc et voir son évolution de carrière ne pas aboutir durant des années. Comme il aime notre ville, il y reste. Par contre ses capacités, ses compétences ne sont pas rétribuées au niveau où elles pourraient l'être. La taille de notre commune ne lui permet pas d'accéder à un certain niveau.

Notre DRH est parti dans une collectivité nettement plus importante, le cœur serré, j'en suis persuadée. Nous sommes quand même très heureux pour lui qu'il vogue vers d'autres horizons. Nous restons évidemment très amis.

Nous avons recruté une DRH qui vient de Saint Mitre et non pas de Port de Bouc. Nous avons, dans la liste des personnes qui demandent à travailler dans la ville de Port de Bouc, personne qui serait au niveau d'un DRH. Tout au plus un BAC-Pro dans les carrières de ressources humaines.

A la demande du chef de poste de police municipale, de façon à renforcer l'équipe de personnes qui se sentiraient plus à l'aise pour mettre des procès-verbaux, pour apporter aussi de l'expérience, nous avons pris la décision de panacher l'équipe des policiers municipaux de policiers municipaux habitant la ville 24 heures sur 24 et d'autres ne l'habitant pas forcément. 12 recrutements réalisés, dont un contrat d'avenir de Port de Bouc dernièrement réalisé, sur une période qui s'étale sur un an. Sur ces 12 recrutements seulement 4 viennent de l'extérieur. Ce sont des postes difficiles à pourvoir sur la ville.

Lorsque ce fut le cas pour l'ancien DRH, nous avons été très fiers de le recruter en tant que DRH. Si la possibilité nous est offerte, même si c'est illégal de préférer à compétences égales -c'est de la discrimination- quelqu'un de la ville, nous le faisons. Nous continuerons de le faire. Des remarques ? Aucune. Je vous propose de passer au vote.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité

13) CONCIERGERIES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Rapporteur : Mme Rosalba CERBONI (*Lecture de la motion*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

Mme PEPE.- Je lis dans le rapport : *conformément à la réglementation, il convient de fixer la liste des emplois*. Là on a une liste de logements.

Mme le Maire.- Situation du logement, c'est-à-dire que l'on parle des conciergeries pour nécessité absolue de service.

Là nous avons les lieux où les emplois s'opèrent pour nécessité absolue de service. Quelle est votre question ?

Mme PEPE.- Hôtel de ville : 2 concierges pour l'Hôtel de ville.

Mme le Maire.- Tout à fait.

Mme PEPE.- 2 concierges pour l'école Victor Hugo.

Mme le Maire.- La maternelle et l'élémentaire. Le lieu des logements est sur le bâtiment Victor Hugo situé au n° 1 rue Charles Renaud. Un des logements du groupe scolaire Victor Hugo est affecté à ce groupe scolaire et l'autre est affecté pour le centre social et le théâtre.

M. GIORGETTI.- Ces personnes font le ménage et travaillent aussi le samedi et le dimanche, notamment à l'occasion des mariages.

M. PEPE.- Ce sont des postes recherchés à l'heure actuelle. J'ai beaucoup de respect pour ces personnes qui travaillent le week-end et pendant les vacances.

Mme le Maire.- Les concierges sur la ville de Port de Bouc font des travaux de réparation ailleurs que sur le lieu où ils conciergent. Certaines personnes font des ménages et sont centrées ailleurs, d'autres interviennent techniquement sur d'autres bâtiments que, par exemple, l'école sur laquelle ils sont concernés.

Mme PEPE. - J'étais surprise par la dénomination.

Mme le Maire.- Il est vrai que, parfois, les termes sont particuliers. Merci d'avoir posé la question. D'autres remarques ?

M. DIDERO.- Est-ce que, chaque année, cela doit passer en délibération ?

Mme le Maire.- Si c'est modifié.

M. DIDERO.- Ces logements de fonction existent depuis toujours.

Mme le Maire.- Le centre technique municipal va être déplacé à l'automne prochain sur les ex-hangars ENDEL. La conciergerie actuelle est déplacée à l'autre adresse, par exemple, au Dojo.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

14 CONTRAT EPARGNE TEMPS

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Des questions sur ce sujet ?

M. DIDERO.- Le CTP s'est réuni le 23 juin 2015. Je suppose qu'il a émis un avis favorable.

Mme le Maire.- Le CTP du 23 juin ne s'est pas réuni. Je pense qu'il y a eu un problème de rappel de date. Les convocations ont été retirées ou remises en main propre, je ne m'en souviens plus, le 11 juin à 14 heures. Ensuite il y a eu méprise de certaines personnes et, le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir. Ces personnes ont été averties que le Conseil Municipal allait se réunir et que leur avis serait pris le 16 juillet. Avez-vous des choses à dire sur le contenu de ce rapport ? Je le mets aux voix.

Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- L'ordre du jour est épuisé. Je vous propose que nous passions maintenant aux questions diverses.

Une question du groupe Les Républicains, Madame MICHEL.

Mme MICHEL.- La question concerne le parc paysager de la Lègue. Pourquoi la gestion financière des Paillotes devant être installées sur le parc paysager de la Lègue a été confiée à l'association PROMOMER ? Quel est l'intérêt financier pour la ville qui a financé ce parc ?

Mme SANTORU-JOLY. - Depuis sa création l'association PROMOMER a été chargée par la ville de coordonner toute l'animation autour du littoral et de faire la promotion des produits de la mer. C'est ainsi que, lorsque les sardinades ont été créées, au début c'était la ville en direct puis, ensuite, il y a eu l'association PROMOMER qui a pris le relais à la demande de la ville.

Vous nous demandez quel est l'intérêt financier. Une ville n'a pas d'intérêts financiers mais ne s'occupe que de l'intérêt général. Elle n'a pas à faire des bénéfices ni de la spéculation. L'association PROMOMER coordonne tout cela. Elle est à nouveau sollicitée pour le parc paysager. Je vous rappelle que plusieurs collectivités ont financé le parc financier, il n'y a pas que la mairie, le Conseil départemental aussi. Nous attendons des compléments par rapport à l'ANRU, donc de l'Etat.

Je vous rappelle aussi que l'association PROMOMER n'occupera que la partie centrale de ce parc. Notre seul objectif est l'intérêt général et, dans ce cadre-là, notre orientation depuis la Libération et d'ailleurs, on va fêter les 150 ans et aussi les 70 ans des municipalités communistes depuis la Libération, depuis cette date-là l'orientation principale c'est -on parlait de la culture précédemment- l'émancipation humaine à travers l'accès pour tous à la culture, au sport, tout ce qui peut faire l'enrichissement d'une personne pour qu'elle soit une ou un citoyen à part entière dans une commune, pour pouvoir décider de ses propres choix, à travers des événements, des activités qui rentrent dans le cadre appelé « éducation populaire » avec tout ce qui est organisé par les structures de la ville comme toutes les actions menées par les Centres Sociaux et les Associations.

Forte de l'expérience de cette association PROMOMER qui, depuis les années 85, est montée, au fur et à mesure, en

puissance et on le voit aujourd'hui à travers les sardinades. Au tout début des sardinades, j'ai quelques photos mais les anciens s'en rappellent, il y avait des petites tables rondes de bistro avec quelques chaises qui se perdaient sur l'esplanade du port. Quelques commerçants et quelques bars ont bien voulu relever le défi que leur demandait la municipalité. A chaque fois on relève le gant et on innove nous aussi.

Dans cette lignée et fidèles à notre histoire on fait confiance à PROMOMER. De plus sa réputation dépasse largement la ville puisqu'elle dépasse aussi le département et la région. Vous le savez, nous en avons parlé à plusieurs reprises, l'association PROMOMER a été sollicitée par Marseille-Provence-2013 pour griller des sardinades au moment de l'inauguration du MUSEM. Ce n'est pas rien. Ils seront encore sollicités car ils ont été très contents. C'est l'association PROMOMER qui a le mieux réussi. Elle est connue de partout et fait connaître Port de Bouc partout. Ce qui a fait dire à mon oncle P. Santoru malheureusement plus de ce monde, que Port de Bouc était le centre du monde et qu'il fallait passer par Port de Bouc.

C'est aussi un grand défi que nous relevons sur ce parc paysager qui n'est pas tout à fait achevé. Ce sont les animations qui s'y dérouleront portées par les associations de la ville et aussi par le biais des habitants qui eux-mêmes seront sollicités comme ils l'ont été pour la construction.

On n'a donc pas d'intérêts financiers. C'est surtout l'attractivité de la ville. C'est aussi et surtout ce qui nous guide, nous les élus de la ville, de permettre à tous les Port de Boucains, hommes, femmes, enfants, adolescents, d'avoir un endroit où se retrouver. Le périmètre de la ville ne nous permet pas d'avoir un grand parc comme Figuerolles. Nous avons le camping de la Mérindole que l'on peut utiliser. Nous aurons ce parc qui continuera de se parfaire avec les arbres qui vont

pousser. L'ombre manque. On verra au fur et à mesure de l'usage tout ce qui sera possible d'améliorer avec les habitants. On verra s'il y a du bruit ou pas. On a fait en sorte qu'il n'y ait pas de bruit pour les habitants en face. On veille à ne pas mettre des jeux trop bruyants. Du côté de la maison de retraite on a également fait en sorte que ça ne soit pas trop bruyant. Tout a été vu mais, comme vous le savez, rien n'est parfait. Au fur et à mesure nous améliorerons en lien avec les habitants que nous rencontrons très souvent. Là aussi on relève un défi. Les commerçants qui nous suivent et l'association PROMOMER qui les rencontre et qui va continuer de les rencontrer et de les accompagner. On ne sait pas ce que ça donnera. Le mistral est fort à cet endroit, plus fort encore que sur le port. Selon le temps, selon la fréquentation qu'il y aura nous verrons ce que ça donnera. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Mme MICHEL.- On verra bien.

Mme SANTORU-JOLY.- Je remercie les services municipaux qui continuent à travailler en lien avec l'association PROMOMER, les commerçants et les associations qui vont amener du monde à la piscine. J'ai reçu la Directrice du centre social Fabien Menot qui a fait un créneau pour les personnes qui vont au centre social et qui iront à la piscine. Le centre aéré l'utilisera également. Tout se met en place. Nous gageons que ce sera une aussi belle réussite que celle des Sardinades.

Mme MICHEL.- L'objectif de PROMOMER n'est pas de faire de la location de paillotes.

Mme SANTORU-JOLY.- Il s'agit de promouvoir le grand littoral et de promouvoir aussi les produits de la mer. Bien sûr, il n'y aura pas que les produits de la mer, mais aussi des glaces.

Mme MICHEL.- Est-ce qu'il y a une convention ? Une DSP ?

Mme SANTORU-JOLY.- Il y aura une convention entre l'association et la municipalité. Des engagements seront pris de part et d'autre. En ce moment il y a des discussions. Au bout de ce travail il y aura une convention d'occupation du domaine public.

Mme le Maire.- Avançons un pas après l'autre. Il faut déjà concrétiser ensemble, dans le parc, la possibilité de se restaurer, de se rafraîchir. L'idée est de créer une bonne ambiance dans un endroit familial. Il est vrai que cet endroit est très venteux. Certains ont même envisagé de créer un concours de cerfs-volants. C'est un coup d'essai. Entourons-nous de ceux qui savent, de ceux qui souhaitent apporter de bons conseils, de l'aide. Ensuite, petit à petit, à l'image des sardinades, à l'image de tout ce que nous construisons, beaucoup d'ambition. Mais un pas après l'autre pour que tout ce que nous construisons puisse durer dans le temps et s'améliorer. On sait qu'il y a toujours des hauts et des bas. La perfection n'existe pas mais l'envie tenace est là. Après on construira en fonction de ce qui se présentera et bien évidemment, vous nous connaissez, dans les règles et permettre à chacun d'avoir sa chance et d'en bénéficier.

Mme SANTORU-JOLY.- J'espère que pour ce parc on dira la même chose que pour les sardinades : on est tout le temps copié mais jamais égalé.

Mme le Maire.- Le seul problème est qu'ils se trompent parfois de nom en nous appelant les « Festines ». Nous passons aux questions de Monsieur Didero.

M. DIDERO.- La première question est relative aux berges du canal. Depuis le dernier Conseil Municipal du 26 mai

2015 et notre question relative à ce dossier, pouvez-vous nous confirmer qu'aucune action n'ait intentée pour le compte de la ville concernant le rachat par la commune de l'ensemble des terrains des berges du canal ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser le nombre d'actes notariés qui ont été établis pour cette vente ?

Enfin, il semblerait que lors de vos rencontres avec les personnes concernées par ce dossier, vous ayez précisé que le prix initial fixé par les Domaines était de 419 euros du mètre carré. Or, en date du 8 juin 2015, nous nous sommes déplacés Claude Bernex et moi-même au service de l'urbanisme auprès de Monsieur BELOUED, chef de service, afin d'obtenir le document des Domaines sur lequel est spécifié ce prix de 419 euros le mètre carré. Or, à ce jour, malgré nos démarches successives, le service d'urbanisme semble ne pas trouver trace de ce document.

La chute vertigineuse du prix au mètre carré passant de 419 euros à 150 euros le mètre carré pour les constructions, et à 120 euros le mètre carré pour les garages résultant, d'après vos propos, et j'insiste, d'après vos propos, de vos talents de négociatrice avec les Domaines, nous laissent perplexes en l'absence de ce document.

M. DEPAGNE.- Je vais répondre, si vous le permettez. Sur votre première question, Monsieur Didero, concernant une action engagée contre la ville, lors du dernier Conseil Municipal aucune action n'était engagée. Puis les choses se sont précipitées car, au 1^{er} juin, nous avons reçu une action de Maître Espallargas datée du 22 avril.

Sur la deuxième question, je pourrais dire que vous aurez la réponse lors du prochain Conseil Municipal puisque ce sera à l'ordre du jour. Les quinze premières délibérations

seront soumises à ce Conseil Municipal du 3 juillet pour les habitants les plus pressés par rapport à leur date de prêt. Le recours ralentira la procédure entamée.

Sur la troisième question, je ne pense pas que Madame le Maire soit une mythomane. J'ai le droit d'interpréter votre question. Je n'utiliserai pas le conditionnel mais l'affirmatif. Pour cela je vais m'appuyer sur la réalité du marché dans notre ville, à partir de deux exemples tout récents. Je prendrai la résidence de la Paix qui est en train de se réaliser sur le nord de notre ville. Je prendrai dans la résidence de la Paix un terrain moyen de 426 m², c'est la moyenne sur cette résidence, à 270 euros le mètre carré, ce qui nous fait un terrain à 115 000 euros. J'ajoute dessus une maison Borloo à 100 000 euros, même si je sais qu'une maison Borloo à 100 000 euros n'a pas été une réussite, on arrive donc à 215 000 euros. En divisant par le nombre de mètres carrés on arrive à un mètre carré à 504 euros.

La dernière en date est un achat fait par un habitant de Port de Bouc pour une maison de 100 mètres carrés sur un terrain de 273 mètres carrés pour une valeur de 277 000 euros, soit une valeur TTC sur 900 euros le mètre carré.

Mme le Maire. - C'est dans un quartier ancien de Port de Bouc.

M. DEPAGNE. - Tout à fait. Voilà la réponse que je tenais à apporter.

M. DIDERO. - J'entends vos propos, Monsieur Depagne, sur la comparaison entre l'achat, le mètre carré, sur les quartiers. C'est le prix de l'immobilier. Cependant cela ne répond pas exactement à ma question. Vous avez répondu sur le premier aspect de ma question : est-ce qu'une procédure est intentée ? Vous avez répondu. Très bien.

Mme le Maire.- Lorsque vous avez posé la question : est-ce qu'il y a ? Vous auriez dû dire « il y a », « il va y avoir ».

M. DIDERO.- Vous parlez de plusieurs actes qui vont être passés aux futurs propriétaires. Lorsque la municipalité a décidé de racheter les terrains du Port Autonome est-ce qu'il y a eu un seul acte global ou deux actes notariés ?

Mme le Maire.- Vous aimez jouer sur les mots, Monsieur Didero. La municipalité n'a jamais décidé d'elle-même qu'on allait acheter les terrains du Grand Port. A un moment donné les habitants nous ont demandé de les aider. Ils étaient en plein désarroi. Ils nous ont écrit pour nous demander de les accompagner puisque le Port ne les écoute pas. Ils ont peur d'être rejetés de leur maison. Le Port loue et, certes, ils payent leur redevance. Cependant, dans la loi française, leur maison n'existe pas. Ils ont investi pour rien, à blanc. Du jour au lendemain ils peuvent se retrouver sans rien. Ils avaient peur. Vous auriez fait pareil. C'est impossible de laisser des habitants dans un tel désarroi. Il fallait décider et la municipalité a suivi la demande des habitants de se porter acquéreur, vu que le Port ne voulait pas leur vendre un à un les maisons qu'ils voulaient acheter. Le Port n'a jamais voulu découper. Il a toujours dit : *« vous prenez tout en bloc ou rien »*. Nous avons déclaré : *« pour être utiles aux habitants nous serons des passeurs. Tous les habitants qui ont besoin d'acheter achèteront »*.

M. DIDERO.- Est-ce qu'il y a des actes de vente ?

Mme le Maire.- La réponse à votre question a été faite par Monsieur Depagne. Il n'y a pas encore eu d'actes de vente avec les citoyens. Il y en aura sous forme de délibération lors du prochain Conseil Municipal. Le recours étant porté il ne peut

pas y avoir quelque chose de collectif. Il ne peut y avoir que ces délibérations pour chacun qui voudra bien acheter.

Je rappelle que j'avais proposé, et cela est toujours valable, que chaque habitant en difficulté par rapport à l'achat, on se doutait bien que ça ne serait pas simple, les années ont passé, des habitantes et des habitants ont vieilli, Les enfants de ces grands-parents, de ces parents ont eux aussi envie d'acheter leur propre maison. On les comprend, on ne peut pas toujours acheter la maison des parents. Nous avons même offert la possibilité à des personnes qui habitent la maison construite par quelqu'un d'autre d'en devenir propriétaires. La municipalité n'a pas vocation d'acheter des maisons.

Pour être agréables et utiles nous pensions bien que le Port ne voulait pas tenir ce rôle auprès de toutes les familles. Alors, puisqu'il faut le faire, nous le faisons et bien volontiers.

Toutes les personnes qui peuvent acheter, faites le parce que le prix ne pourra jamais baisser.

J'ai effectivement négocié, les services fiscaux mandatés par l'Etat pour établir la somme de vente d'une personnalité publique avec des habitants privés, de façon à ce que le prix du marché dont on vient de vous parler et qui est évoqué, à chaque fois qu'il y a la nécessité de vendre pour une mairie on est obligé de passer par France Domaines. Vous n'avez dans les archives d'une commune que le document sur lequel vous avez la signature apposée, Monsieur Didero.

Je vous pose la question autrement : est-ce que vous avez des documents signés d'une négociation que vous auriez eue pour acheter quelque chose à quelqu'un qui aurait mis initialement sa maison en vente à 220 000 euros puis, en négociant, vous tombez tous les deux grâce à l'agence Untel, à

un prix de 215 000 euros ? C'est un exemple. Une fois que vous avez l'acte signé, il est écrit le dernier chiffre sur lequel vous vous êtes mis d'accord. Je ne comprends pas votre démarche. Si ce n'est peut-être, et j'aimerais l'interpréter de cette façon, un souci d'accompagner des habitants qui ne seraient pas dans la nécessité d'acheter afin de ne pas être mis à la porte mais qui sont dans le désarroi car des banques ne leur accorderaient pas un prêt. Bien sûr que nous sommes informés de cela. Bien sûr que nous avons discuté de cela. C'est la raison pour laquelle nous demandons la contribution à l'ADIL et que nous mettons en place une mesure d'accompagnement social, la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) pour accompagner les familles et voir ce que nous pourrions faire.

J'ai pris l'engagement devant le Conseil Municipal, d'abord devant ma majorité d'élus, avec les valeurs que nous défendons, devant les habitants, de ne laisser personne sur le bord du chemin. Et bien il nous faut travailler le dossier. Vous mettez une entrave avec un recours. C'est dommage. Cependant cela n'empêchera pas aux habitants qui le souhaitent d'acheter. Par contre cela aboutit à retarder les autres qui sont dans des difficultés. Rencontrons-nous individuellement comme cela était prévu de façon à ce que chaque cas reçoive toute l'attention, toute la discrétion qu'il faut par rapport aux situations personnelles pour essayer d'avancer sur des propositions concrètes pour régler cette situation une bonne fois pour toutes.

Je vous le rappelle, la municipalité a bien voulu accompagner les habitants. On sentait bien que la situation était grippée. Et maintenant, avec l'évolution du Port, essentiellement basée sur la rentabilité financière. Nous essayons de régler une situation qui perdure depuis longtemps.

Je n'envisage pas que vous vous imaginiez que nous soyons des gens pourris, malhonnêtes ou je ne sais trop quoi.

M. DIDERO.- Certainement pas.

Mme le Maire.- On fera en sorte d'accompagner toutes les personnes à partir de leur situation individuelle, comme on s'est entendu depuis le début en présence de Monsieur Fourneyron qui est là en tant que spectateur et qui est toujours aussi attentif à ce dossier et ne manque pas de continuer par amitié et avec sa compétence à nous aider à avancer sur tous ces dossiers. On est à Port de Bouc, entre nous et on fait en sorte que les choses avancent de la meilleure façon. C'est mon engagement. C'est l'engagement de toute mon équipe. Je vous garantis que nous nous y tiendrons. J'espère que cela vous a rassuré.

M. BERNEX.- Avez-vous acheté des terrains avec des maisons ou que des terrains ?

Mme le Maire.- Je vais vous rappeler la loi.

M. BERNEX.- Est-ce que le Port Autonome, dans son acte de vente, marque des terrains et des maisons ou seulement des terrains ?

Mme le Maire.- Vous auriez pu m'accompagner dans la négociation.

M. BERNEX.- Cela m'aurait fait plaisir.

Mme le Maire.- C'est exactement ce que j'ai expliqué. Le droit français ne protège pas les personnes auxquelles on a permis de construire une maison sur un terrain qui ne leur appartient pas.

C'est pour vous expliquer que la somme avancée de 419 euros, si vous ne l'avez pas retrouvée dans une quelconque archive que vous auriez compulsée. Je vous ai ouvert grandes les

portes. Et, d'ailleurs, depuis le début je vous explique comment cela se passe. Si vous ne me croyez pas c'est dommage. Cette somme-là n'est pas ubuesque. Dans cinq ans, une fois après l'achat de leur bien les habitants auront acheté ce bien, la date d'achat, cinq ans après les habitants pourront revendre leur bien au prix du marché. A mon avis c'est vraiment dommage de gripper un mécanisme qui permet une véritable accession sociale à la propriété. Ensuite ces maisons seront comme les autres. Sauf pendant cinq ans car une accession aussi privilégiée à la propriété demande certaines conditions. Je ne pourrais jamais vous dire autre chose. C'est vraiment en toute sincérité et je ne regrette vraiment pas d'avoir travaillé autant d'arrache-pied sur ce dossier. Lorsqu'on peut aider on doit le faire. Je suis très heureuse de l'avoir fait avec mon équipe, accompagnée de Monsieur Fourneyron, de Monsieur Simitsidis, de Monsieur Beloued à l'époque. On est allé au bout du bout de ce que l'on pouvait faire dans ce domaine. A cette époque-là je n'étais pas Maire mais c'était déjà engagé. Enfin, nous y sommes.

Je rappelle que tout le foncier des berges du canal qui n'est pas occupé ni par un garage, ni par une habitation avec un jardin, ce que vous pouvez acheter, a été acheté pour l'euro symbolique.

M. BERNEX.- Existe-t-il un acte pour cela ?

Mme le Maire.- Mais oui, et il a été passé en Conseil Municipal. On l'a dit et redit. Mais ça commence à être désobligeant d'imaginer que nous sommes des voleurs et des menteurs. Je vous le dis face à face. Ça suffit. J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur ce dossier. Je vous assure que nous accompagnerons les habitants du début jusqu'à la fin. Je trouve normal que vous soyez propriétaires de cette maison que vous

avez construite. C'est ce que pense la majorité municipale et c'est pour cela que nous sommes avec vous pour vous accompagner.

Concernant les travaux qui vont être réalisés, nous demandons à l'ANRU de nous aider à subventionner ces travaux pour un montant de 4,5 millions. Ce montant a été estimé voilà sept ans. Il sera bien évidemment revalorisé. Si quelqu'un vous dit que vous supportez tout le prix des travaux, c'est faux. Ne vous inquiétez pas. Tout simplement parce que ça ne serait pas juste. Le lotissement en cours de construction au nord de la commune est sur des terrains nus qu'il a fallu les viabiliser. Ces terrains-là ont été évalués en vue de viabilisation. Pour les vôtres, c'est beaucoup plus compliqué. J'ai donc voulu mettre en avant que les habitants propriétaires de leur maison pourront réaliser des travaux. Ils ont du mal à les faire aujourd'hui. L'habitat s'est dégradé pour certains d'entre eux.

Quant à dire que je suis une négociatrice de talent, je ne me souviens pas avoir prononcé ces paroles-là. Vous dites et je cite vos propos : « *d'après mes talents de négociatrice* ». Je vous laisse responsable des paroles que vous prêtez dire et que je ne reconnais pas. Je ne porterai pas plainte contre vous parce que ça ne m'intéresse pas. Je vous le dis en face. Ce n'est pas dans mon caractère mais ce n'est pas grave.

Comptez sur moi pour que ce dossier avance et je ferai tout pour vous accompagner. Si vous avez des difficultés pour acheter, on est là. Venez nous voir. On regardera les solutions les plus appropriées.

M. GIORGETTI. - Il faut intervenir rapidement. Ces gens sont inquiets par rapport à leur prêt et du fait que les taux d'intérêt sont en train de monter, étant donné la situation européenne. Il faut prendre en compte la situation de ces gens qui attendent. Il ne faut plus les faire attendre, il faut leur vendre.

Mme le Maire.- Tout à fait. Le 3 juillet nous allons commencer.

M. DIDERO.- J'ai une question sur le vallon Clément Mille. Nous avons assisté mes élus et moi-même, sur la demande des riverains, à une rencontre où ils nous ont fait part de diverses doléances. Cette rencontre a eu lieu sur place en date du 18 juin 2015 et était connue par les services concernés. Il en découle que de très nombreuses craintes parfaitement justifiées agitent le quotidien du quartier.

En premier lieu il apparaît que des maisons ont été inondées, chose compréhensible vu les travaux en cours de réalisation. Il semblerait que des maisons aient subi des contraintes suite aux travaux. Les riverains s'interrogent légitimement sur la sécurité du futur projet. En effet, les bacs de rétention servent de pistes pour motocross et représentent un état de danger. Ces bacs à ciel ouvert ne risquent-ils pas d'entraîner une invasion de moustiques, avec toutes les conséquences sanitaires que cela peut entraîner ?

Si nous nous rapprochons du rapport Artelia de juin 2012 relatif à l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales de la ville de Port de Bouc, il semblerait que certaines recommandations ne soient pas mises en concordance avec les travaux réalisés. Afin de rassurer les riverains très inquiets serait-il possible, Madame le Maire, que vous vous déplaciez sur les lieux avec vos services afin de rencontrer les riverains ? Il s'agit d'une demande pressante de leur part et de la nôtre.

Mme GIOVANELLI.- Tout d'abord excusez-moi de vous tourner le dos, Monsieur Didero. A propos de votre question relative aux travaux d'aménagement du vallon Clément Ville je vais apporter quelques précisions.

Vous évoquez le fait que, malgré cet aménagement, les maisons des riverains ont subi des inondations. Je vous rappelle que les travaux en étaient au début et surtout que, début novembre, le 9 pour être précise, notre commune a subi un épisode pluvial de forte intensité. A tel point que nous avons été classés, comme la commune de Martigues, à l'état de catastrophe naturelle. Personne n'attendait vos remarques. Dès ces évènements Madame le Maire et les services se sont rendus sur place. Si la municipalité commande cet aménagement c'est bien, Monsieur Didero, pour faire face à ce type d'évènement.

Vous évoquez, je cite : *il semblerait que des maisons aient subi des contraintes dues aux travaux*. Il faut être précis, Monsieur Didero et ne pas employer le conditionnel. Décrire concrètement ces situations qui peuvent être compliquées pour les habitants. L'intérêt général implique d'être responsable, de travailler objectivement et non pas, pour des considérations purement politiciennes, dénaturer la situation.

Je vous informe que la société qui effectue les travaux a dépêché des huissiers auprès des riverains pour établir des constats sur chaque habitation à la suite de cet épisode de catastrophe naturelle.

Autre question abordée. Le fait que des individus profitent de l'état actuel des travaux pour faire du motocross. Bien sûr, nous ne vous avons pas attendu pour en avoir le souci. Nous sommes en recherche de solutions avec l'entreprise.

Vous êtes soucieux, Monsieur Didero, d'une éventuelle invasion de moustiques lesquels, je vous le rappelle, prolifèrent dans l'eau stagnante. Dans ces bacs à ciel ouvert les bassins sont perméables. Il y a des débits de fuite. A priori ces constructions ne sont pas faites pour retenir l'eau. Durant les travaux les services continuent le travail avec

l'entreprise pour améliorer le fonctionnement du puits afin d'ajuster celui-ci à la réception finale.

Comme de coutume vous procédez par allégations. Je cite : *il semblerait que certaines de vos recommandations ne sont pas en concordance avec les travaux effectués.* Qu'est-ce que cela signifie ? Croyez-vous que l'on puisse gérer une Mairie avec des suppositions sans aucune indication que du conditionnel ? Un peu de sérieux. Je le répète, ce n'est pas ainsi que l'on peut veiller à l'intérêt général, à la bonne réalisation des travaux qui, justement, doivent permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales. Précisez votre réelle question s'il vous plaît. Est-ce que vous souhaitez relever une incompétence des services municipaux ou de l'entreprise ou autre ? On aimerait bien le savoir.

Enfin, Monsieur Didero, vous vous posez en donneur de leçon en sous-entendant une nouvelle fois que l'exécutif municipal n'a pas pris la mesure des problèmes et qu'il faudrait rapidement rencontrer les riverains. Sous-entendu encore que les services ne feraient pas leur travail. Ce dont je vous laisse la responsabilité et, comme je vous l'ai déjà dit, Madame le Maire, ses élus, les services se sont rendus plusieurs fois sur place. D'ailleurs les réunions de chantier se tiennent tous les mercredis. 14 ont déjà été organisées et ont un suivi hebdomadaire du chantier, à l'écoute des riverains et des services pour trouver les solutions les plus appropriées. Il serait plus constructif que les personnes concernées s'adressent directement aux personnes compétentes afin de trouver les solutions aux problèmes qu'elles rencontrent. Bien sûr cela suppose que le conseil donné à ces personnes soit un conseil

bien attentionné et bienveillant pour régler un éventuel dysfonctionnement, voire une réelle perturbation.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

M. DIDERO. - Il n'y a pas de sous-entendu ni d'appréciation particulière par rapport à cette question-là. On nous a sollicités et on s'est déplacés. Sur l'insécurité nous avons fait des vidéos et des photos. Nous étions, Madame le Maire, avec Monsieur (...) lorsque vous nous avez croisés. On allait voir Madame Mignot, l'architecte de notre ville, pour lui dire ce qui nous remontait. On avait rendez-vous le 3 au matin en présence de Monsieur Simitsidis. Donc nous posons des questions en Conseil Municipal. On ne remet pas du tout en cause les compétences des services municipaux ni la volonté qu'a votre majorité d'améliorer le quotidien des Port de Boucains. A un moment donné se posent des questions. On ne les a pas posées au Conseil Municipal mais on est venu en Mairie, justement pour en faire part. C'est pour cela que l'on vous dit que les riverains attendent d'être contactés. Je peux voir avec Monsieur Simitsidis et vous-même pour aller voir ce qui se passe. Il n'y a rien de malsain sur la question. Il ne faut pas voir le mal partout.

Mme le Maire. - Les questions diverses étant épuisées je vous propose de lever la séance du Conseil Municipal.

Je voudrais, avant de vous quitter, vous donner l'information selon laquelle le rendez-vous avec le Préfet de police accompagné de Monsieur le Sous-préfet aura lieu demain matin, car il me faut continuer, après mon rendez-vous avec le Ministère de l'intérieur à essayer d'obtenir à Port de Bouc des

effectifs et des méthodes de travail pour faire en sorte que les habitantes et les habitants puissent prétendre à une sécurité à laquelle ils ont droit. Je m'engage à continuer sur ce sujet. Je vous souhaite une bonne semaine et n'oublier pas de revenir vendredi 3 juillet pour une séance du Conseil Municipal. Je vous remercie.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h